

BASSIN
D'ARCAÇON

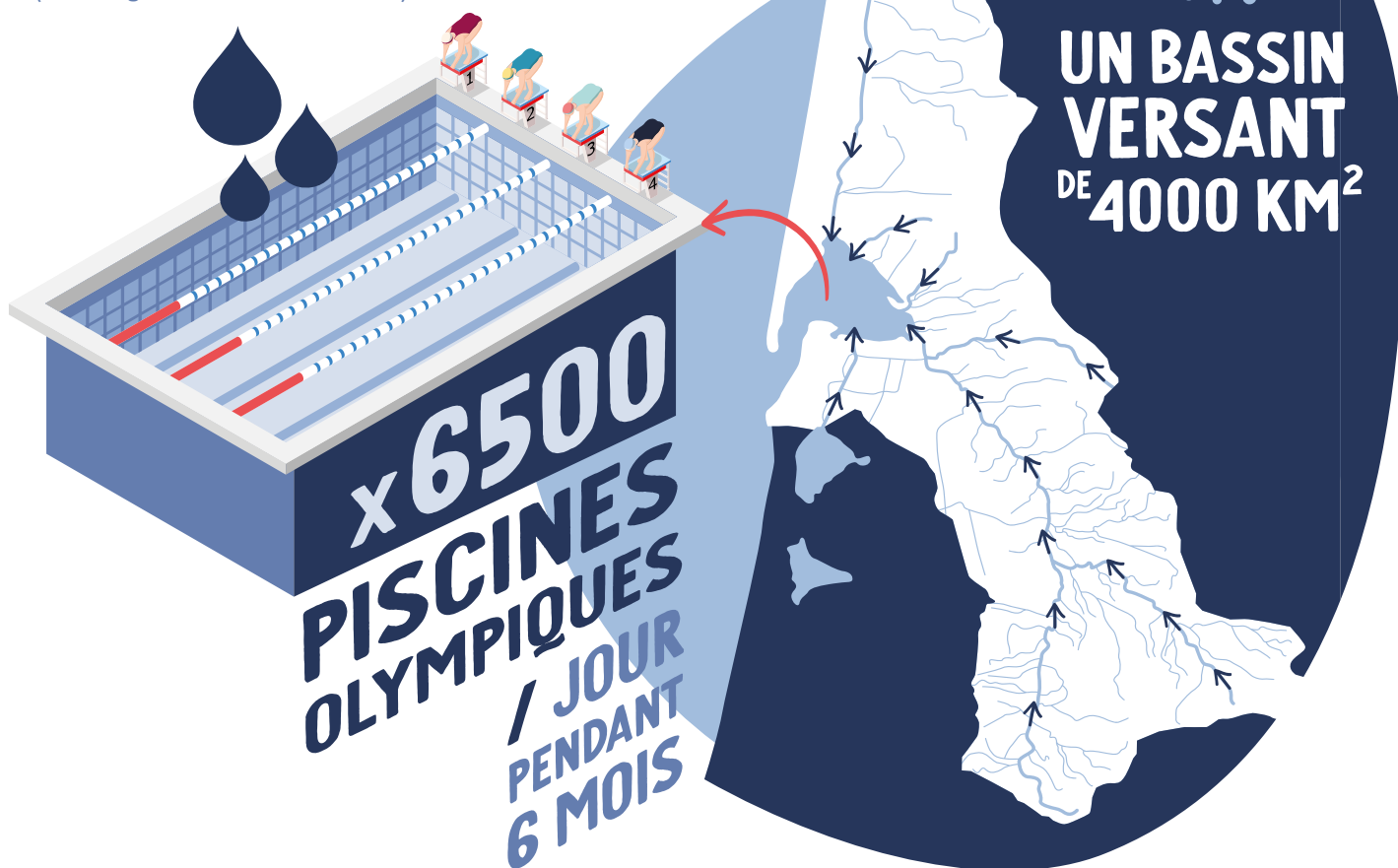
SIBA

QUE S'EST-IL PASSÉ CET HIVER 2023-2024 ?

Sur le Bassin d'Arcachon, il est tombé 1,20 m de pluie en 6 mois (contre 0,5 m en moyenne).

Cette pluie ruisselle du bassin versant* vers le Bassin d'Arcachon : il faut imaginer l'équivalent de 6500 piscines olympiques se déversant, chaque jour pendant 6 mois, dans le Bassin d'Arcachon.

(source : Agence de l'eau Adour-Garonne)



Et le phénomène ne s'est pas limité au Bassin d'Arcachon :

- + 50% de pluie dans le nord de la France
- + 20% sur toute la côte Atlantique.

La France a connu un hiver extrêmement pluvieux avec cette impression persistante d'un automne sans fin ou d'un tunnel de pluie ...

À SAVOIR :

*** C'EST QUOI LE BASSIN VERSANT ?**

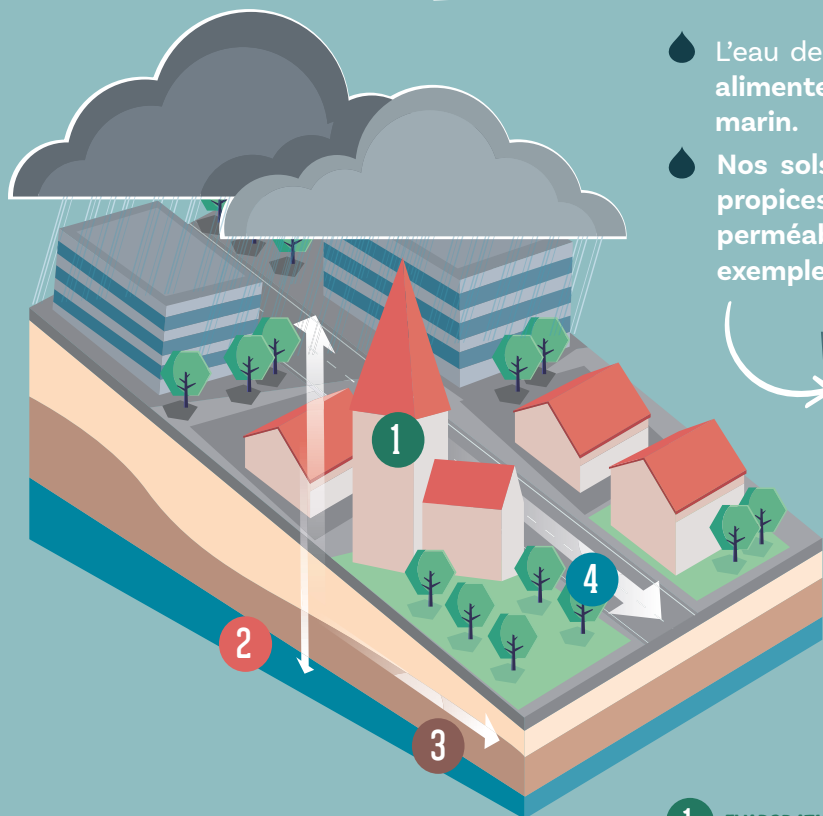
Territoire constitué du Médoc, du Val de l'Eyre, des Landes et du Bassin d'Arcachon.

32 cours d'eau et tout un réseau de crastes et fossés qui serpentent au travers des forêts, des zones urbaines et du littoral et finissent leur course dans le Bassin d'Arcachon.

QUESTIONS-RÉPONSES

GESTION DES EAUX PLUVIALES

EN SITUATION NORMALE,
OÙ VONT LES EAUX DE PLUIE ?



- L'eau de pluie doit suivre le cycle naturel de l'eau et alimenter les nappes, les cours d'eau et le milieu marin.
- Nos sols, principalement constitués de sable, sont propices à l'infiltration des eaux sur site : ils sont perméables (à la différence des sols argileux par exemple).

C'est la raison pour laquelle, depuis 1982, le SIBA impose aux habitants, aux aménageurs privés et lotisseurs ainsi qu'aux gestionnaires des voiries, une réglementation spécifique pour que les eaux de pluie s'infiltrent dans le sol, en compensation de l'imperméabilité produite par les constructions et les voiries.

- 1 EVAPORATION
- 2 INFILTRATION PROFONDE
- 3 INFILTRATION SUPERFICIELLE
- 4 RUISSELLEMENT

QUE SE PASSE-T-IL
EN CAS DE PLUIE INTENSE ?

DES EMBOUEILLAGES en raison du grand volume d'eau généré par le bassin versant de 4000 km² qui ruisselle vers le Bassin d'Arcachon.

Depuis 2018, le SIBA a en charge la gestion des eaux pluviales du Bassin d'Arcachon sur 900 km², mais subit les eaux de 4000 km² !





LA PROXIMITÉ DE LA NAPPE EMPÊCHE-T-ELLE L'INFILTRATION DE L'EAU DE PLUIE ?

Il est vrai, qu'en cas de nappe affleurante, l'eau de pluie ne peut pas s'infiltrer, comme en situation normale.

LE RÉSEAU DE SECOURS :

Les crastes et fossés prennent le relais pour accueillir les eaux de pluie non absorbées par le sol, à la condition que ce réseau naturel soit bien entretenu !

Sur les 15 dernières années, lorsque la nappe a atteint des niveaux très élevés : 6% des surfaces habitées ont été concernées par des débordements de nappe

(source : « MOHYS » étude de la nappe phréatique - projet de recherche et développement BRGM/SIBA).

MAIS QUAND TOUT EST PLEIN, TOUT EST PLEIN !

TERRAINS, JARDINS, FOSSÉS, CRASTES ET PARFOIS MAISONS

6% DES CAS

EN ZONE URBAINE



NIVEAUX DE NAPPE TRÈS ÉLEVÉS
(NAPPE AFFLEURANTE)

DÉBORDEMENTS

Au quotidien, le SIBA travaille pour trouver des solutions pour ces 6% de surfaces impactées : créer de nouvelles voies de direction pour que l'eau ralentisse et finisse sa course vers un nouvel exutoire (ruisseau, cours d'eau...).

L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS AVEC LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, ON EN PARLE ?

La croissance démographique génère une augmentation des surfaces imperméabilisées de 0,3% par an depuis 10 ans . Au total, c'est environ 6% du territoire qui est imperméabilisé.

LE SIBA IMPOSE :

depuis 1982, aux habitants, aux aménageurs privés et lotisseurs ainsi qu'aux gestionnaires des voiries, une réglementation spécifique pour que les eaux de pluie s'infiltrent dans le sol, en compensation de l'imperméabilité produite par les constructions et les voiries.



POUR RÉDUIRE LES EFFETS DU RUISSELLEMENT, LE SIBA IMPOSE DES MESURES COMPENSATOIRES !

UN EXEMPLE

RUISSELLEMENT
DES EAUX DE VOIRIE
VERS UNE NOUE

CES MESURES S'IMPOSENT À TOUS !

◆ Habitants :

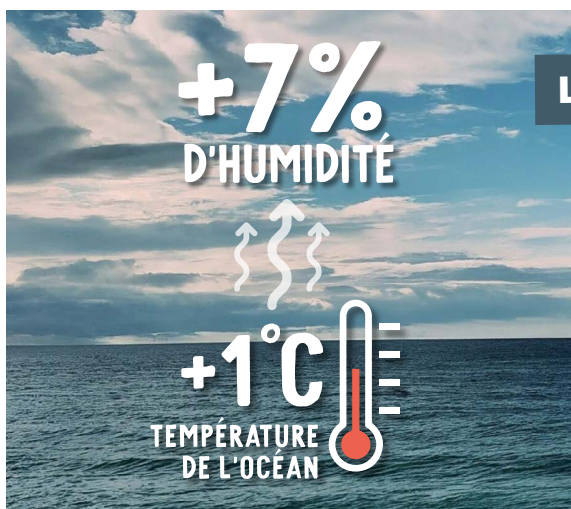
accueillir les eaux de pluie sur son terrain (cf. page 15) et surélever les nouvelles constructions de 30 cm par rapport au niveau du terrain naturel (tout en se situant au dessus de la route).

◆ Aménageurs publics, privés, lotisseurs :

stocker et infiltrer l'équivalent de 50 litres par m²

Exemples : chaussée à structure réservoir,
tranchée drainante / d'infiltration,
noue, puits d'infiltration, fossé





L'AVIS DES SCIENTIFIQUES

Le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) explique que lorsque la température des océans augmente d'un degré, elle engendre une augmentation de l'humidité de 7%. Ce phénomène s'observe dans plusieurs régions en France.

Autrement dit, à mesure que le climat se réchauffe, la vapeur d'eau stockée au-dessus de nos têtes se multiplie : il pleut donc davantage !

L'accélération des évolutions climatiques - comme nous l'avons vu dans le Nord-Pas-de-Calais, en Vallée d'Aspe, à Marseille, en Corse, ou récemment à Cannes - pousse le SIBA à s'adapter et à prendre des mesures similaires à celles adoptées partout ailleurs en France, cf. page 10 « A quoi servent les bassins de sécurité ? ».

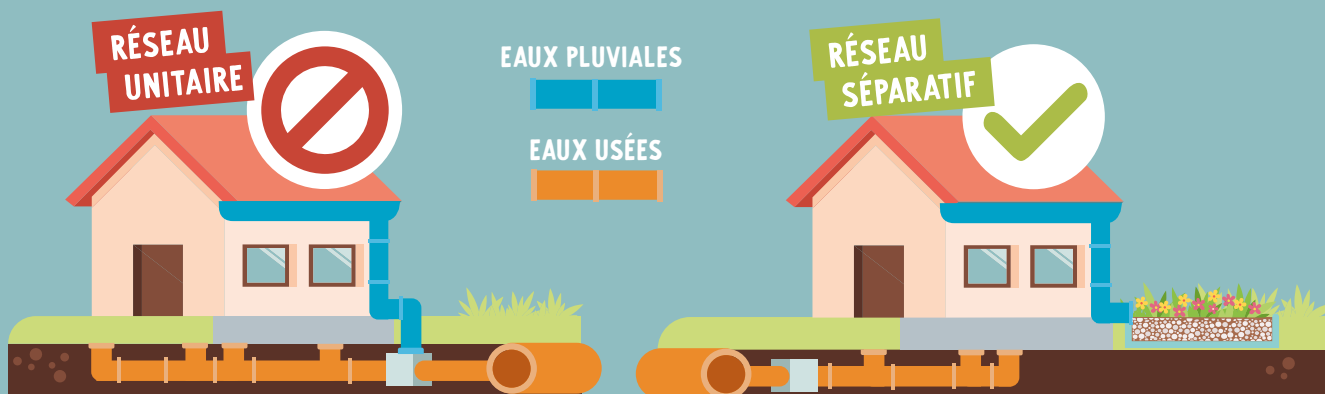
Cet hiver 2023-2024, Vigicrue annonce un taux record de départements placés en vigilance, avec des inondations subies au moins un jour sur deux, durant 6 mois.



POURQUOI LES EAUX PLUVIALES NE SONT-ELLES PAS TRAITÉES AVEC LES EAUX USÉES ?

Accepter les eaux de pluie dans le réseau des eaux usées est interdit sur le Bassin d'Arcachon comme partout en France par les règlements sanitaires.*

LE TEMPS DU TOUT TUYAU EST RÉVOLU !



Sur les territoires de France où l'infiltration est possible (comme chez nous où le sol est sableux par exemple), l'enjeu est plus que jamais de séparer les eaux pluviales et les eaux usées.

* Au regard des débits à gérer dans un réseau unitaire, les stations d'épuration ne peuvent pas traiter lors des événements pluvieux, c'est la raison pour laquelle le réseau unitaire n'est plus autorisé.

QUESTIONS-RÉPONSES

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

AVANT LA CRÉATION DU SIBA EN 1964,
QUE DEVENAIENT LES EAUX USÉES ?

Il n'y avait **AUCUN** traitement collectif des eaux usées (domestiques et industrielles).

Les eaux usées dites brutes (y compris les eaux de la Cellulose du Pin) se déversaient directement dans le Bassin d'Arcachon et la Leyre.

En 1964, le préfet de l'époque Gabriel DELAUNAY réunit les maires des 10 communes riveraines et le directeur de la Cellulose du Pin (aujourd'hui Smurfit Westrock) pour tenter d'endiguer la pollution.

Le rôle initial du SIBA, à une époque où on ne parlait pas d'environnement, a été de protéger la qualité des eaux du Bassin. Une mission qui reste l'ADN des actions du SIBA !

Un chantier gigantesque s'est alors ouvert pour raccorder chaque habitation, chaque entreprise, chaque bâtiment à un collecteur d'eaux usées.

À SAVOIR :

LE SIBA GÈRE LES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES 12 COMMUNES



ILS SE COMPOSENT DE :

 **1230 KM
DE RÉSEAU
SECONDAIRE**

9 BASSINS DE SÉCURITÉ :

 6 BASSINS DE RÉGULATION
DES EAUX BRUTES

 3 BASSINS DE RÉGULATION
DES EAUX TRAITÉES

70 KM DE COLLECTEUR PRINCIPAL :

 EAUX BRUTES

 EAUX TRAITÉES

5 STATIONS D'ÉPURATION SIBA + 1 EN CONSTRUCTION

 1 STATION D'ÉPURATION
SMURFIT WESTROCK

3 ZONES DE REJET DES EAUX TRAITÉES :

 2 ZONES DE REJET
VÉGÉTALISÉES

 1 ÉMISSAIRE DE REJET
EN MER

LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

EST-IL BIEN DIMENSIONNÉ AU NOMBRE DE RÉSIDENTS Y COMPRIS L'ÉTÉ ?

OUI

Nous utilisons tous de l'eau. Le réseau d'eaux usées collecte les eaux que nous consommons au quotidien dans nos habitations et nos entreprises. Ces eaux usées sont acheminées vers des stations d'épuration grâce à un réseau de plus de 1200 km de tuyaux qui ceinture le Bassin d'Arcachon.

UN RÉSEAU D'EAUX USÉES EN ADAPTATION CONSTANTE

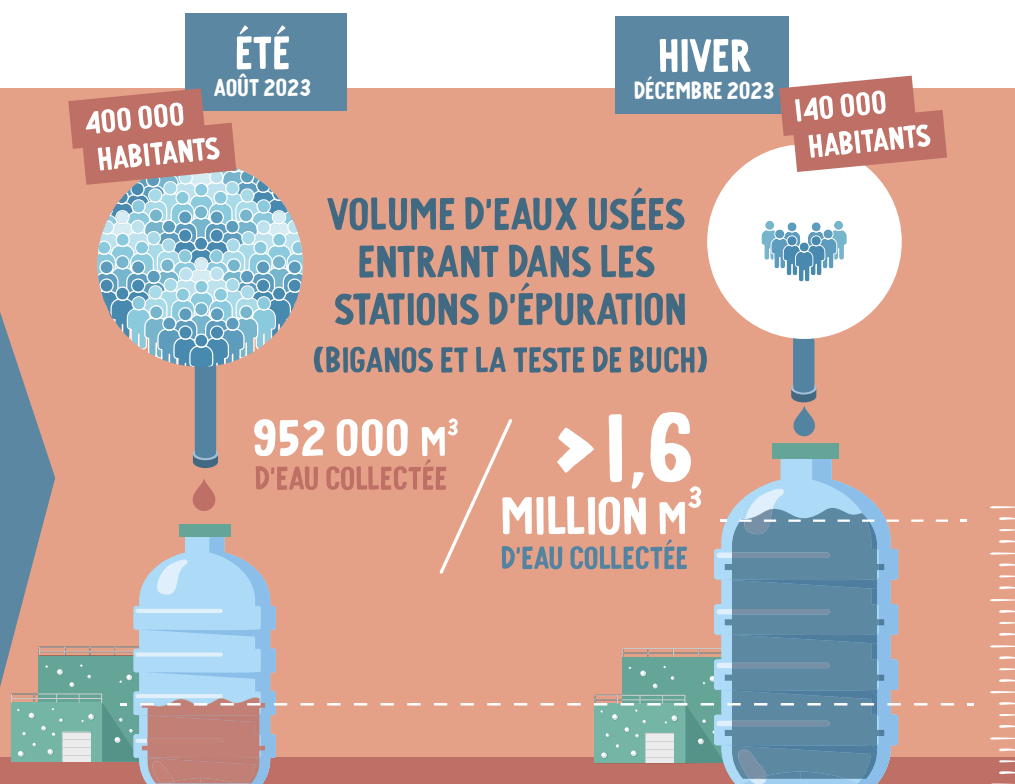
Le SIBA investit 15 000 000 € par an (en moyenne) pour sécuriser et entretenir les ouvrages.



En plein été, alors que la population sur le Bassin d'Arcachon passe de 140 000 à 400 000 personnes, le système d'assainissement fonctionne parfaitement et traite sans difficulté le surplus d'eau généré par la fréquentation estivale.

LA SATURATION D'EAUX USÉES N'EST PAS LIÉE AU NOMBRE DE PERSONNES.

C'EST LA QUANTITÉ D'EAUX DE PLUIE QUI S'EST INVITÉE DANS LE RÉSEAU QUI POSE PROBLÈME !





COMMENT LES EAUX DE PLUIE S'INVITENT DANS LE RÉSEAU D'EAUX USÉES ?

Durant un épisode pluvieux selon son intensité, son volume et sa durée, des eaux dites « parasites » pénètrent dans le réseau des eaux usées par de multiples voies :



Les boîtes de branchement, les regards de visite ou les postes de pompage situés dans les zones inondées



La nappe phréatique exerce une pression sur les réseaux de collecte enterrés et peut finir par s'immiscer à l'intérieur.

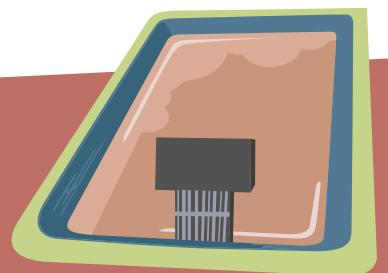


Les raccordements illicites d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées

Les actes volontaires de personnes en situation d'inondation qui transfèrent les eaux de leur terrain vers le réseau d'eaux usées



C'EST ALORS QUE LES BASSINS DE SÉCURITÉ PERMETTENT DE STOCKER, DANS LA LIMITE DE LEUR CAPACITÉ, LES SURCHARGES HYDRAULIQUES ET D'ÉVITER LA MULTIPLICATION DES DÉBORDEMENTS.



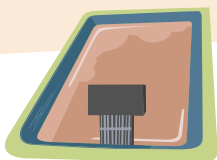
À QUOI SERVENT LES BASSINS DE SÉCURITÉ ET LES DÉVERSOIRS D'ORAGE ?

Des bassins de sécurité ont été créés, pour :

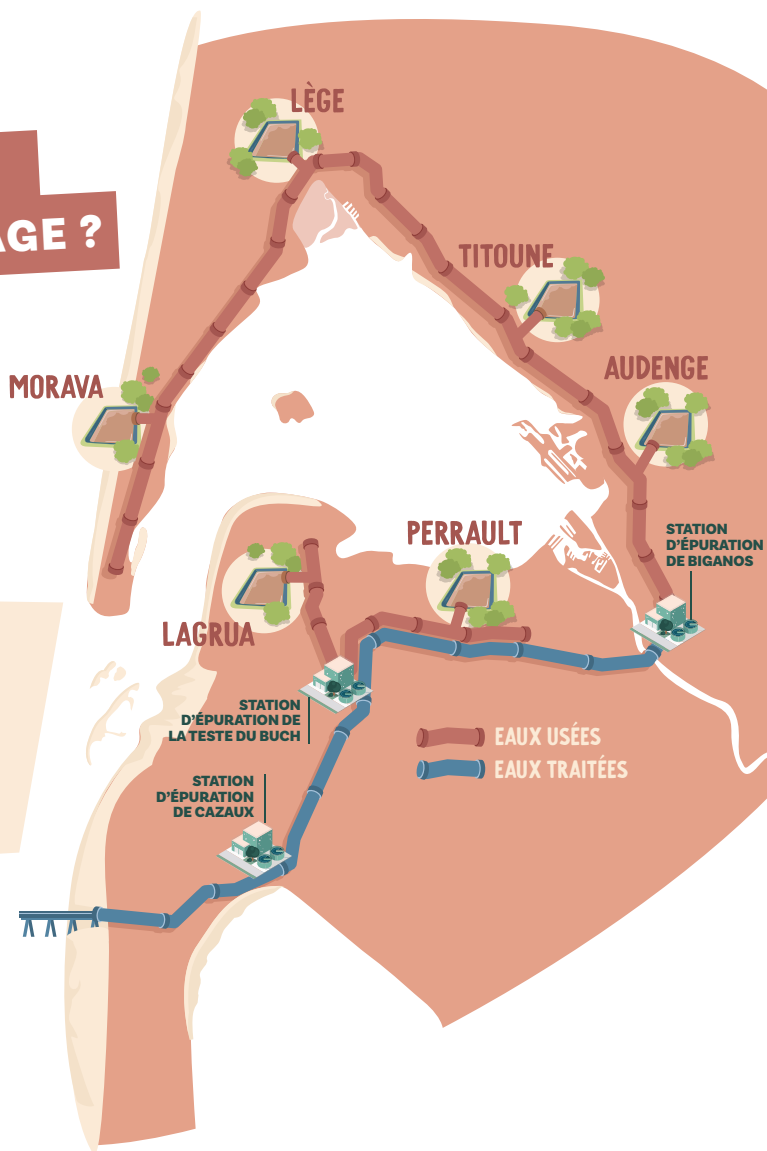
Stocker les eaux usées le temps de travaux ou interventions d'exploitation sur le réseau et gérer les surcharges hydrauliques

Quand la quantité d'eau de pluie devient trop importante, une partie des volumes est dirigée vers les bassins de sécurité.

Dès que la situation le permet, l'eau stockée revient vers le collecteur et les stations d'épuration.



Ce n'est que lorsque la capacité de stockage des bassins est dépassée que les déversements ont lieu. Mais l'eau rejetée dans le milieu naturel n'est pas celle des toilettes ! C'est une eau très diluée par les eaux de pluie.



Afin d'éviter dans ce cas des débordements généralisés, la justice a imposé d'officialiser la création de déversoirs d'orage sur les bassins de sécurité pour concentrer et donc limiter les débordements.

En cas de sollicitation de ces déversoirs d'orage, des analyses quotidiennes seront effectuées afin de s'assurer de la qualité des eaux surversées.

Administrativement, on caractérise une situation inhabituelle sur la base d'une pluviométrie de 70 mm sur 7 jours consécutifs pour déterminer la conformité réglementaire du système d'assainissement.

Le SIBA, fervent défenseur du zéro rejet dans le milieu, a maintenu son cap mais force est de constater que l'accélération des évolutions climatiques oblige le SIBA à s'adapter et à prendre des mesures similaires à celles adoptées ailleurs en France (exemple Montpellier, Bordeaux...) ; le temps de réaliser l'ambitieux programme de travaux sur les eaux pluviales.



SEPTEMBRE 2024
Une des mesures mise en œuvre : installation de dégrilleurs à macro déchets, à l'entrée des bassins de sécurité d'Audenge et de Lanton (Titoune)

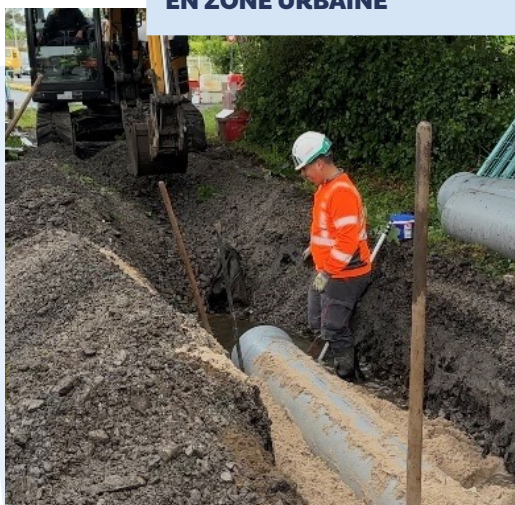
COMMENT LE SIBA PRÉPARE LE TERRITOIRE À FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

LE SIBA TRAVAILLE À FLUIDIFIER LA CIRCULATION DES EAUX DE PLUIE

Chaque commune du SIBA possède son Schéma Directeur des Eaux Pluviales Urbaines. Le SIBA a étudié comment l'eau circule dans chaque quartier, en se basant sur des événements importants. Cela a permis de définir des directions à suivre pour mieux gérer les eaux pluviales :



(RE)CALIBRAGE ET RÉFECTION DES CANALISATIONS EXISTANTES EN ZONE URBAINE



ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DES CRASTES ET FOSSÉS SUR LE DOMAINE PUBLIC*



UNE TÉLÉSURVEILLANCE DES INSTALLATIONS PAR LE SIBA



- Surveiller les installations 7j/7, 24h/24 (postes de pompage, ...) et recevoir une alarme en cas de problème pour déclencher une intervention.
- Instrumenter le réseau pour poser un diagnostic et réaliser des travaux pertinents.



LE SAVIEZ-VOUS ?

*Sur plus de 400 km de fossés, la moitié se situe sur des propriétés privées. Un fossé non entretenu sur une parcelle impacte le réseau d'eaux usées et parfois peut inonder tout un quartier !

**RALENTISSEMENT DES EAUX PLUVIALES EN AMONT DES ZONES URBAINES
GRÂCE À DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE (SFN)***

2 EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS

● COURS D'EAU DU VIGNEAU (AUDENGE/BIGANOS)

Le quartier des Trucails à Audenge subissait des inondations à cause des aménagements réalisés au XIX^e siècle pour irriguer les parcelles forestières.

C'est en se replongeant dans les cartes anciennes que l'état naturel du site a pu être retrouvé et a inspiré les nouveaux aménagements réalisés par le SIBA : installation de rangées de pieux en bois qui retiennent le sable et font remonter le niveau de l'eau du cours d'eau ; recréation de fossés (« reméandrage ») et de nouvelles connections. Ainsi, une réduction du risque inondation est constatée sur le quartier des Trucails situé à l'aval.



**Crue 2023, efficacité
du reméandrage du fossé**

● **BASSIN DE CANTERANNE**, ouvrage de 18 ha créé par le SIBA, sur la commune de Gujan-Mestras
Il stocke et régule les apports intenses d'eau provenant du massif forestier attenant : pensé aussi pour recréer des habitats permanents pour la faune et la flore locales qui peu à peu colonisent l'espace.

Ci-dessous à différents niveaux de remplissage :

Printemps 2023



Novembre 2023



Durant la crue de novembre 2023, le Bassin de Canteranne a réduit les apports en eau vers l'aval de 30% (source : comptage sur site) préservant des quartiers du Teich et de Gujan-Mestras, auparavant inondés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ces travaux s'inscrivent dans le programme RéZHilience du SIBA, qui a remporté un concours de projets pour la restauration des zones humides 2021-2024.

*Les SFN sont définies par l'UICN (réseau des organismes et des experts de l'Union internationale pour la conservation de la nature en France) comme : « les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».

QUESTIONS-RÉPONSES

EAUX USÉES & EAUX PLUVIALES



COMMENT LE TERRITOIRE RÉPOND-T-IL AUX PRÉOCCUPATIONS DE LA PROFESSION OSTRÉICOLE ?

Depuis 2021, le territoire s'est mobilisé pour comprendre et travailler sur les sources potentielles de contamination du plan d'eau.

- L'Etat a confié au SIBA, avec l'ensemble des acteurs concernés, la réalisation d'un PROFIL DE VULNERABILITE DES EAUX CONCHYLICOLES
- En 2022, il en résulte un programme collégial de 63 actions. Celui-ci réinterroge la gestion des eaux sur les 4000 km² du bassin versant, et pas seulement sur les 900 km² correspondant au territoire du SIBA !
- Dès 2024, le SIBA accélère ses investissements :
3 MILLIONS D'EUROS SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES SUIVANTES :

EN COURS

- Travaux de redimensionnement de canalisations à Lège-Cap Ferret (Chemin du Cassieu)
- Création d'espaces d'infiltration à Gujan-Mestras (Chante Cigale)
- Création d'une zone d'expansion des eaux de ruissellement à La Teste de Buch (Craсте de Menan)
- Recherche d'un changement de bassin versant à Arès (les Abberts)
- Gestion du Betey à Andernos les Bains
- Réalisation du plan de gestion des cours d'eau d'Aiguemorte et du Pontails à Audenge

TRAVAUX À VENIR

Gestion des eaux pluviales :

- Arcachon : Carmagnat
- Andernos : Boulevard du Page
- Arès : Garguehos
- Mios : Route du Masquet

NOUVEAU PROJET DES ÉLUS DU SIBA

Pour répondre rapidement et rendre le réseau moins vulnérable, les élus du SIBA projettent la création d'une station d'épuration supplémentaire sur le Nord Bassin ; le temps de permettre à chacune des Institutions de travailler efficacement sur la gestion des eaux pluviales, qui reste le véritable enjeu !





COMMENT LE SIBA ACCÉLÈRE SES INVESTISSEMENTS ?

1.

11 000 000 € TTC

dont 3 000 000 € pour 2024 sont débloqués par l'Etat, les agences de l'eau et le SIBA, grâce au soutien de la COBAS et de la COBAN. La totalité des actions « prioritaires », issues du programme d'investissement du SIBA, va être réalisée en 3-5 ans au lieu de 10 ans :

● 6 millions de travaux en zone urbaine :

- Redimensionner des canalisations pluviales existantes ;
- Modifier la structure du pluvial (changer l'orientation des écoulements pour amener les eaux de pluie vers un nouvel exutoire).

● 5 millions pour réguler et/ou ralentir les eaux pluviales en amont des zones urbaines :

- En créant des Solutions Fondées sur la Nature type Canteranne, cours d'eau du Vigneau (cf. page 12).



C'est l'affaire de tous !

Le Préfet a rappelé l'importance et toute l'attention qui sera portée sur le bassin versant de 4000 km² dont les eaux se déversent par écoulement dans le Bassin d'Arcachon.

2.

36 000 000 € TTC

Poursuivre le plan pluriannuel d'investissement pour la gestion des eaux pluviales urbaines sur nos 12 communes

- Accroître le niveau de protection face à une situation de crise et aux inondations.

3.

Projet de contrat « Eau et Climat » en cours de rédaction :

Pour que l'ensemble des 63 actions du profil de vulnérabilité puisse se réaliser et aller au-delà.

Le document complet du profil de vulnérabilité des eaux conchylicoles est disponible ici :



MON BASSIN, MON ACTION

PARTICIPATION & ENGAGEMENT CITOYEN

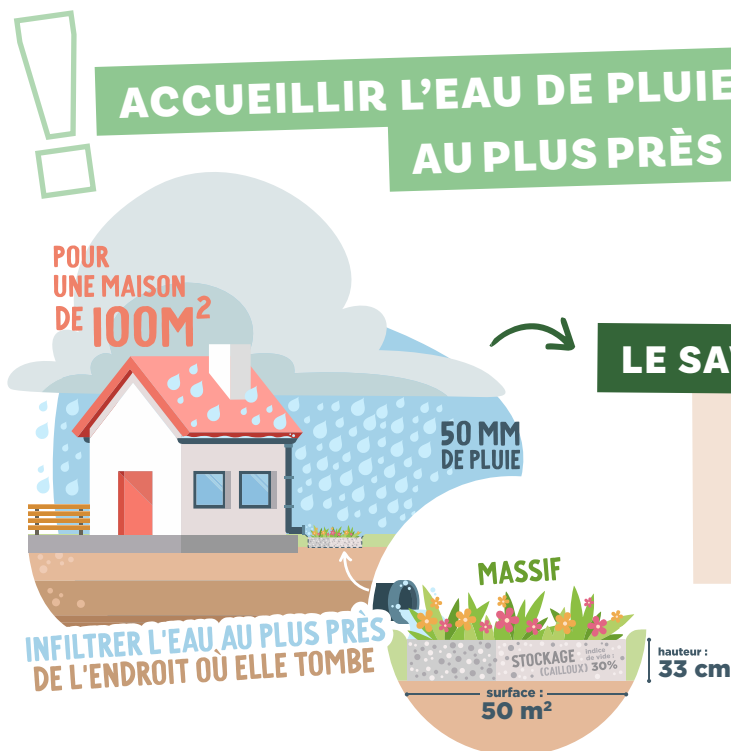
NOUS AVONS TOUS UN RÔLE À JOUER !
LA NATURE VOUS DIRA MERCI ET VOS VOISINS AUSSI

ACCUEILLIR L'EAU DE PLUIE DANS MON JARDIN,
AU PLUS PRÈS DE L'ENDROIT OÙ ELLE TOMBE

- Naturalisation du jardin
- Récupérateur / cuve d'eau de pluie
- Zones d'infiltration (puits, tranchée, noue...)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si chaque maison de 100 m² réalise une zone d'infiltration de 50 m²... chacun à son niveau contribuera à résoudre les problèmes d'inondation !



ENTREtenir MA CRASTE, MON FOSSÉ !

Le SIBA ou les services municipaux ne peuvent pas intervenir CHEZ VOUS !

Ce réseau naturel permet de drainer les eaux pluviales qui ne peuvent être absorbées par le sol. On évite ainsi les embouteillages... et les inondations à la condition qu'il soit bien entretenu !

NE PAS RACCORDER MES GOUTTIÈRES
AU RÉSEAU D'EAUX USÉES

Si je raccorde ma toiture au réseau d'assainissement collectif, les canalisations seraient rapidement saturées et la collecte des eaux usées de mes voisins ne pourrait plus être assurée. **C'est pour cela que c'est interdit !**



Le SIBA tient à remercier les acteurs, associations et particuliers, qui s'engagent à ses côtés pour maintenir un bon entretien des crastes et fossés à proximité de chez eux. Indispensable au bon fonctionnement des eaux pluviales. Aucune canalisation ne pourra remplacer ce réseau naturel de drainage que constituent les crastes et fossés.



Retrouvez en vidéo les réponses à vos questions
www.siba-bassin-arcachon.fr
et www.tvba.fr



Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)
16 allée Corrigan, CS40002, 33311 Arcachon Cedex
Tél. 05 57 52 74 74 administration@siba-bassin-arcachon.fr



**BASSIN
D'ARCACHON**

SIBA

